MINISTERE DE LA SANTE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
MERE-ENFANT FONDATION JEANNNE EBORI (CHUMEFJE)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : **25 Mars 2026**

Appel d'offres : **N°013/MS/CHUMEFJE/DG/ALIMENTATION/2026**

Nom du projet : ALIMENTATION DES PATIENTS ET PERSONNEL D'ASTREINTE

Source de financement : Etat gabonais et Fonds propres exercices 2026, 2027 et 2028.

1. OBJET

Le Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE) lance un appel d'offres pour l'alimentation des patients et personnel d'astreinte.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000)** francs F CFA par lot, le cas échéant. Ce montant sera de 100.000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n°032.21/MER/MBCP/ du 21 juillet 2021 fixant les barèmes des frais de passation des marchés publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori
Sise à la montée de Louis,
BP : 2012 - Tél. (241) 065 44 74 83/066 25 59 29

Le Dossier d'Appel d'Offres peut également être consulté sur le site Internet de la Direction Générale des Marchés Publics ***https://www.lejmp.ga .***

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 23 avril 2026 à 09H30** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à **1% du montant HT de l'offre**.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le 23 avril 2026 à 10 heures** à l'Amphithéâtre du CHU Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori.

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE)	**Le Directeur Général des Marchés Publics**
Pr. Jean François MEYE	**Le Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT**